

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 04 JUILLET 2023 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, LÉVEILLÉ Juliette, RENARD Serge, RIGAL Aurélie, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents / excusés : Aurélie RIGAL

Absents représentés : ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ), CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH), SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Hélène GOMEZ).

Secrétaire de séance : Francis ANDRIEU.

ORDRE DU JOUR :

- Création d'un budget annexe pour le pôle de santé
- Vote du Budget Primitif du Budget Annexe

Questions et informations diverses

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- *Modification de la convention de mise à disposition d'agents à la CCPLL pour l'ALSH.*

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité

Création d'un budget annexe pour le Pôle de santé

Monsieur le Maire rappelle l'opération inscrite au budget principal de la commune pour les travaux du pôle de santé (aménagement programme mixte services/habitat) et qu'un marché à procédure adapté a été lancé le 19 juin 2023 concernant les travaux.

Le 20 avril 2023, la commune a saisi la Direction Départementale des Finances Publiques du Lot d'une demande de rescrit sur le traitement fiscal et comptable adapté à ce projet.

Suite à la réponse des services fiscaux reçue le 26 juin et au rendez-vous à la même date, avec Monsieur Norman GUARDIA, conseiller aux décideurs locaux de Cahors, il convient que préalablement à toute opération financière, un budget annexe doit être créé par délibération et immatriculé, et des crédits budgétaires doivent être régulièrement ouverts.

Il vous est demandé :

- D'autoriser le Maire à créer un budget annexe de lotissement, sans autonomie financière, en M14, dans le but de retracer toutes les opérations relatives à l'aménagement d'une parcelle visant à accueillir un programme mixte (services et logements).
- Dire que ce budget annexe est assujéti à la TVA et fonctionne en comptabilité de stock.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité



Vote du Budget Primitif du Budget Annexe

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif du Budget Annexe de lotissement 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Pour la section de fonctionnement à 386 248.20 €
- Pour la section d'investissement à 384 248,20 €

Il vous est demandé :

- D'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de lotissement 2023 tel que présenté ci-dessus.

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité

Avenant à la convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé en 2021 avec la CCPLL une convention de mise à disposition d'agents municipaux pour l'entretien des locaux de l'ALSH.

En raison d'un surcroît d'activités, la CCPLL souhaite augmenter les heures de mises à disposition de 35 h pour la période estivale et à compter du 1^{er} septembre de passer le temps de chaque agent mis à disposition de 3 h à 3h30

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de mise à disposition du personnel pour l'augmentation des heures pendant la période estivale et à compter du 1^{er} septembre 2023

Vote :

CONTRE : 0

POUR : 14

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'Unanimité

Compte rendu des décisions et actions engagées par Le Maire depuis la dernière séance

1) : Déclaration d'Intention d'Aliéner (15^o alinéa) : Depuis le 08/12/2017 c'est la CCPLL qui a la compétence du droit de préemption. A la réception des demandes, nous transmettons à la CCPLL un formulaire indiquant notre volonté de préempter le cas échéant.

176 Av de Cahors – BC 251 ; 60 Av de Cahors – BC 257.

B- dans le cadre des dépenses prévues sur la délibération du 23 février 2023

1) *Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2000€ HT / 2400€ TTC inclus)*

- UFCV : 389 € (BAFA perfectionnement - Stéphanie DAGORNE 80 € pris en charge par la CCPLL)
- ALINGEO : 1269€ (Fourniture et pièces détachées Piscine Municipale)
- HYCODIS : 435.29 € (200.69 + 122.42 + 112.18 – Fournitures hygiène Cantine/Gîte/ST)
- LACOMBE : 831.60 € (Pièces pompe piscine municipale)
- SEMIO : 254.58 € (Barrière Voirie le Galopin)
- CDG 46 : 110 € (assistance pour mise en ligne et ouverture des plis marchés publics)
- MARINER : 1188 € (Location Robot Piscine)
- WMD Diffusion : 117.90 € (Fournitures école Maternelle)

2) *Dépenses engagées par le Maire et ses adjoints : (jusqu'à 2001€ HT à 10000 € HT / 2401,20€ à 12000 € TTC inclus).*

- SOLINGEO 8200 € (étude géologique complémentaire pôle de sante)

C- Autres actions : Néant

Questions et informations diverses

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire,

Jean-Claude VIALETTE



Le secrétaire de séance,

Francis ANDRIEU